

AUTORISATION PARENTALE DU TREMPLIN MUSIC'AL

Je/Nous, soussigné(s),

..... (Nom/Prénom),

..... (Nom/Prénom),

Domicilié(s)(es)

à :

En qualité de mère, père, tuteur, ou

préciser :

.....

titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'enfant mineur

..... (Nom/Prénom) (ci-après « l'Enfant »),

autorise(ons), avec son accord, l'Enfant ci-dessus désigné, âgé de ans et résidant

.....

à participer au jeu Tremplin « **Fête de la musique à la Talaudière** » organisé par la Ville de la Talaudière, dont le siège social est Place Jean Moulin, 42350 La Talaudière, représentée par Ramona Gonzalez-Grail – Maire, dont je/nous reconnais(sons) et accepte(ons) - dans toutes ses dispositions – le règlement (ci-après « le Règlement ») accessible en ligne sur le site internet de la Mairie ainsi que sur demande à lesou@latalaudiere.fr.

Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cadre du Tremplin, le Projet de l'Enfant (ci-après le « Projet », composé d'une Vidéo et/ou d'un fichier audio, d'une photo, d'un dossier et d'un set composé de 4 titres puisse être utilisé et diffusé par la Mairie à des fins promotionnelles sur médias numériques culturels du Centre Culturel le Sou de la Talaudière et de la Mairie de la Talaudière.

Nous autorisons expressément la Mairie de la Talaudière à titre non exclusif, à fixer, reproduire et communiquer au public la Vidéo en intégralité ou par extraits.

Cette autorisation vaut également pour le set présenté le 21 juin et pour la première partie de **la saison 24-25 ou la soirée spéciale Tremplin au Sou** au Centre culturel le Sou au cas où l'enfant serait lauréat.

Nous consentons à la présente autorisation à la Mairie de la Talaudière à titre gracieux. Nous n'entendons donc réclamer aucune rémunération et/ou remboursement de frais et/ou dédommagement de quelque nature et à quelque titre que ce soit du fait du Projet et de l'exploitation de celui-ci par la Mairie de la Talaudière. Nous garantissons à la Mairie de la Talaudière la jouissance paisible de l'ensemble des autorisations consenties ci-dessus.

Nous sommes informés que la Mairie de la Talaudière collecte et traite les informations personnelles qui nous concernent et qui concernent l'Enfant à des fins d'exploitation du Projet, conformément aux conditions exposées dans la Politique de Traitement des Données Personnelles qui fait partie intégrante du Règlement du Tremplin.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la Mairie de la Talaudière s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.

Fait en un exemplaire, le à

Signature du/des titulaires de l'autorité parentale

(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

¹ * Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de la Mairie de la Talaudière à l'adresse : m.gerbier@mairie-la-talaudiere.fr. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.